



FAITS SAILLANTS

RAPPORT 2019-20 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avant de débiter mon rapport annuel, j'aimerais remercier chaleureusement Mathieu Plante, notre président sortant, pour avoir servi les auteurs avec conviction et dévouement durant tant d'années et pour m'avoir accueillie si chaleureusement comme directrice générale depuis 2018, toujours avec son incomparable sens de l'humour. Mathieu me manquera au quotidien, mais je sais que l'on se retrouvera souvent.

En complément au rapport du président qu'il vous livre avec éloquence et aux autres rapports de notre revue 2019-20, je vous parlerai du guide sanitaire et de la reprise des tournages en pandémie, de certains contrats qui ne sont pas modèles, de nos négociations collectives et de la défense des crédits et du droit des auteurs qui ont, comme toujours, mobilisé le conseil d'administration, la direction et l'équipe, en plus des services essentiels que nous rendons quotidiennement aux auteurs.

GUIDE SANITAIRE ET REPRISE DES TOURNAGES EN PANDÉMIE

Au nom de la cohérence des textes et du droit moral, la SARTEC est intervenue avec succès afin que le **guide pour la production audiovisuelle** de la CNESST n'autorise pas le producteur à changer le scénario au nom des normes sanitaires avant la reprise des tournages de fiction en juillet. Elle a aussi donné aux auteurs l'occasion de poser directement leurs questions d'écriture à la médecin chef responsable, pour l'Institut national de santé publique (INSPQ), à l'occasion de l'atelier *Scénariser avec la santé publique*. En ce qui a trait aux conditions d'écriture en pandémie, la SARTEC a offert de nombreux conseils sur la rémunération pour les retouches et la réécriture et pour que l'auteur soit consulté lorsque nécessaire au tournage. Enfin, auprès des bailleurs de fonds, nous avons obtenu l'assurance que les fonds et crédits d'impôt additionnels pour tourner en pandémie permettraient de rémunérer le travail des scénaristes et non seulement, par exemple, l'achat d'équipement de protection individuelle.

MODÈLE DE CONTRAT À BANNIR

La SARTEC a fait retirer un inacceptable modèle de contrat des circuits éducatifs. Au nombre de ses hérésies, il stipulait que *l'auteur cédait tous ses droits, ne touchait pas de cachet de production ni de redevance* contrairement au modèle industriellement reconnu qui associe l'auteur au succès économique de son travail en octroyant au producteur non pas une cession, mais des licences. Nous tenons de nouveau à saluer la collaboration de L'inis pour avoir rectifié le tir.

Avec la SODEC, nous avons convié scénaristes et producteurs émergents à l'atelier «**Meilleures pratiques entre scénaristes et producteurs**», amélioré notre modèle de contrat artisanal et rédigé un **guide pour promouvoir le respect des conditions minimales d'écriture et d'acquisition de licences**.

■ NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

DOUBLAGE EN FRANÇAIS | ASSOCIATION NATIONALE DES DOUBLEURS PROFESSIONNELS (ANDP) ET SARTEC

Nous avons renouvelé l'entente **ANDP-SARTEC**, moyennant plusieurs améliorations tarifaires et normatives, à la suite d'une ronde intensive de négociations à l'automne 2019. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée minimale de deux ans, l'engagement des adaptateurs **SARTEC** y a encore été bonifié, au moins 70 % des lignes adaptées annuellement devant faire l'objet de contrats **SARTEC**, et ce, séparément pour la surimpression vocale et pour le synchrone, nouvelle exigence qui sera en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente.

L'ENGAGEMENT
DES ADAPTATEURS
SARTEC A ENCORE
ÉTÉ BONIFIÉ, AU
MOINS 70% DES
LIGNES ADAPTÉES
ANNUELLEMENT
DEVANT FAIRE
L'OBJET DE
CONTRATS SARTEC,
ET CE, SÉPARÉMENT
POUR LA
SURIMPRESSION
VOCALE ET POUR
LE SYNCHRONE.

PROLONGATION DE NOTRE ACCORD CADRE AVEC L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA (ONF)

Notre accord-cadre avec l'ONF a quant à lui été prolongé moyennant une augmentation tarifaire au bénéfice des auteurs.

AQPM-SARTEC POUR LA TÉLÉVISION TRADITIONNELLE ET NUMÉRIQUE

Nos travaux ont été moins fructueux avec l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM). Après une quinzaine de rencontres et le recours à un médiateur dans l'espoir d'accélérer les choses, la **SARTEC** a enfin reçu une réponse normative presque complète de l'AQPM au projet qu'elle avait soumis à l'AQPM en 2019. La réponse globale des producteurs est toutefois encore incomplète et non entièrement chiffrée.

Le comité de négociation de la **SARTEC**, composé de Joanne Arseneau, de Chantal Cadieux, de Luc Dionne, de Marie-Josée Ouellet et de Louis-Martin Pepperall, ainsi que des conseillers juridiques de la **SARTEC**, analyse cette proposition dans le but de bientôt convier nos membres en assemblée.

L'AQPM soumet que la portée de notre entente télévision en vigueur devrait se limiter aux œuvres créées pour des diffuseurs dits traditionnels (à l'exclusion de leurs plateformes numériques comme Tou.TV) alors que, pour la **SARTEC**, l'entente télévision couvre la «télévision» largement définie comme tout procédé, connu et inconnu, permettant la diffusion d'une émission quel que soit le mode ou la formule de paiement (par émission ou par service).

La controverse avec certains producteurs provient d'une lettre d'entente sans admission, caduque depuis août 2020, que l'AQPM et la **SARTEC** avaient signée à titre expérimental pour certaines émissions et œuvres associées qui ne bénéficiaient pas - ou si peu - de financement public. En 2019, la **SARTEC** convenait,

pour une dernière année, à prolonger cette lettre d'entente sans admission pour permettre à l'AQPM et à la SARTEC de renouveler leur entente télévision, mais la réponse des producteurs à l'offre globale des auteurs se fait toujours attendre. Aujourd'hui, la lettre d'entente sans admission est juridiquement inexistante et ne pourra être invoquée à titre de précédent, sauf pour les contrats signés sous son égide, mais l'entente collective télévision demeurera en vigueur tant qu'une nouvelle entente ne sera pas conclue.

DÉFENSE DES CRÉDITS ET DES DROITS DES AUTEURS

Cet automne, nous avons été contraints de déposer des griefs à des producteurs se croyant autorisés à signer avec des auteurs des contrats maison. Nous réclamons des producteurs concernés la signature de contrats SARTEC et le respect de leurs normes pourtant très minimales, sans quoi la chaîne de titre requise pour le financement, la production et la diffusion d'émissions à partir de leurs textes serait incomplète.

Nous avons par ailleurs réuni des conseillers à la scénarisation et des scripts-éditeurs pour documenter leurs tâches et leurs problématiques et leur offrir des solutions, notamment face à la confusion parfois rencontrée sur les rôles de conseillers à la scénarisation, de script-éditeur et de scénaristes.

Côté crédits en cinéma, la norme minimale voulant que la mention du scénariste soit au moins d'égale importance à celle du réalisateur, du générique aux communiqués de presse en passant par la bande-annonce, doit encore quelquefois être rappelée... Quelles sont les mentions acceptables? «Un film écrit par le *nom du scénariste* et réalisé par le *nom du réalisateur*», «un film de *nom du scénariste* et de *nom du réalisateur*».

Lorsqu'une affiche mentionne «un film du réalisateur qui n'est pas son unique scénariste», la SARTEC demande que justice soit faite. Un arbitre est d'ailleurs saisi d'un grief qui sera entendu en février 2021 s'il ne se règle pas par une entente à l'amiable avec la SARTEC et l'auteur concerné.

La SARTEC a également saisi plusieurs autres occasions de valoriser le travail de ses auteurs, notamment pour que la réglementation de Québec Cinéma soit améliorée pour accorder aux scénaristes les Iris auxquels sont éligibles leurs réalisateurs et producteurs.

À la SODEC, félicitons l'auteure Marie-Josée Ouellet qui est la nouvelle représentante des scénaristes au Conseil national du cinéma et de la télévision (CNCT), et ce, à la suite des départs de Sylvie Lussier et de Michelle Allen que nous remercions pour leur implication au CNCT.

En terminant, je tiens aussi à remercier les auteurs membres de notre conseil d'administration et de ses différents comités, notre équipe permanente, nos consultants et nos partenaires pour leur grande collaboration en pandémie comme en rénovation de notre édifice cette année. Alors que les défis personnels de tout et chacun étaient souvent de taille, en plus de nos défis collectifs, les services aux auteurs n'ont jamais été interrompus ni diminués, au contraire, grâce au dévouement et à la grande collaboration de ces êtres d'exception. 

.....

**NOUS AVONS ÉTÉ
CONTRAINS DE DÉPOSER
DES GRIEFS À DES
PRODUCTEURS SE CROYANT
AUTORISÉS À SIGNER
AVEC DES AUTEURS
DES CONTRATS MAISON.
NOUS RÉCLAMONS DES
PRODUCTEURS CONCERNÉS
LA SIGNATURE DE
CONTRATS SARTEC ET
LE RESPECT DE LEURS
NORMES POURTANT TRÈS
MINIMALES, SANS QUOI LA
CHAÎNE DE TITRE REQUISE
POUR LE FINANCEMENT,
LA PRODUCTION ET LA
DIFFUSION D'ÉMISSIONS À
PARTIR DE LEURS TEXTES
SERAIT INCOMPLÈTE.**

.....